



Traités internationaux pour lesquels la Suisse assume les fonctions de dépositaire

Convention internationale sur l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc (jaune) dans l'industrie des allumettes

faite à Berne le 26 septembre 1906
entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1912

Réserves et déclarations

France

Applicable à la Réunion, aux Etablissements français d'Océanie et à la Nouvelle Calédonie.

Grande-Bretagne

Applicable à Gibraltar, à Anguilla, à Montserrat et aux Iles Vierges britanniques.